## **AVIS PUBLIC**

## <sup>Ville-Marie</sup> Montréal∰

## DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), sur les demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 1055 rue Saint-Mathieu, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) [dossier 1163332008];
- pour le bâtiment portant le numéro <u>1444 rue Saint-Mathieu</u>, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) [dossier 1163332009];
- pour le bâtiment à être construit sur le lot 2 160 962 du cadastre du Québec, actuellement aux 2088-2100, boulevard Saint-Laurent, l'usage « résidentiel » pour 2 logements situés au rez-de-chaussée et donnant sur la rue Clark, et ce, conformément au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1162931009];
- pour deux appartements situés au 853, rue Ontario Est et un appartement situé au 2011, rue Saint-Christophe, l'usage « résidence de tourisme », et ce, conformément au paragraphe 7° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1156347051].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le jeudi 6 octobre, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 17 septembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement M° Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.gc.ca/villemarie